



Lieu du crime : l'article sur la protection des Alpes

La Constitution fédérale exige le transfert au rail du trafic de marchandises à travers les Alpes. Néanmoins, trop de poids lourds traversent encore les Alpes et la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), instrument clé du transfert modal, est affaiblie par la révision actuelle. Une violation de la Constitution flagrante : Pro Alps lève le voile !



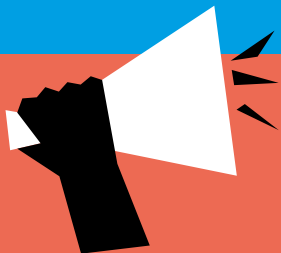


Transférer le trafic et protéger les Alpes

Soutenez-nous
pour empêcher
que d'autres
crimes ne soient
commis dans
les Alpes !

La Constitution et la loi sont claires :
il faut renforcer la politique de transfert. Pro Alps exige donc
de la Confédération et du Parlement :

1. **La transparence des coûts plutôt que des réductions pour les camions diesel.**
2. **L'ajustement scrupuleux de la RPLP à l'inflation.**
3. **L'intégration rapide des camions électriques selon le principe du pollueur-payeur.**



**La révision actuelle de la RPLP est un
crime contre la protection des Alpes !**



proalps.ch/fr/rplp